REUNION DU 4 MAI 2026
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE SEURRE

COMPTE RENDU

Présents :
Dominique CAIRE – Pascale CATHELAIN – Yves REBILLARD – Claudine MONIN-BAROILLE – Jean-Baptiste BONNARDOT – Jean-Luc FAUDOT – Christian ANGONNET – Frédéric PERRIN – Sébastien THEVENIN – Mme Emilie FOND - Denis MALUTA – Lionel BANDI – Romain FEVRE – Pascal CHENIER – Jacques PUCHAUX – Gilles MASSOT – Sébastien NOELLAT - Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Jean DAZY – Pascal MARCHAND – Joëlle DUFOUR – Philippe SIGU - Céline GILARDET- ALOIZOS – Matthieu MICHAUD – Samuel GRAVALLON – Anne ROSENBLATT-PETIT JEAN - Jean-Paul CHAPUIS –Didier LEVEQUE – Hervé LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Jérôme COMBEAU – Cécile NICHELINI - Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Alexandre BEAULATON - Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX - Emile BERBEN

S'étaient excusés : Jean-Jacques NICOT (pouvoir à M. CAIRE) – Jean-Christophe GUITTON (pouvoir à M. PERRIN) - Elodie SANDE (pouvoir à M. CHAPUIS) - Corrine MICHEA (pouvoir à Mme FOURNIER-BONNIN) - Martine DECHAUD – Henri MAUCHAMP (pouvoir à Mme NICHELINI) - Isabelle TAULIN (pouvoir à Mme BARBIER)

Etaient absents : Arnaud BRUNEAU - Sylvain ROY

Secrétaire de séance : Joëlle DUFOUR

M. DUBIEF, Président du Syndicat, remercie les délégués pour leur présence et demandent à ceux qui n'étaient pas présents lors du conseil du 17 avril de se présenter.
M. DUBIEF énonce les pouvoirs et les délégués excusés.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. DUBIEF sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : Mme DUFOUR se porte volontaire.

Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Approbation des comptes rendus de la réunion du 23 février et du 17 avril 2026

Les comptes rendus des conseils ont été joints à l'ordre du jour.

Les délégués approuvent, à l'unanimité, les comptes rendus des conseils précédents.

3. Délégations d'attributions au Président et au Bureau

M. DUBIEF présente les éléments les plus important (montant maximal des lignes de trésorerie pouvant être réalisées, montant des devis pouvant être validés par le Président et le Bureau).

Les délégués approuvent, à l'unanimité, les délégations d'attribution proposées au Président, à l'exécutif et au Bureau.

4. Indemnités du Président et des Vice-Présidents

M. PERRIN demande le nombre d'habitant sur le territoire du Syndicat.
M. DUBIEF répond qu'il y a environ 10 500 habitants. Il ajoute qu'il y aura beaucoup de travail sur ce mandat avec tous les projets en cours et à venir du Syndicat.

Considérant les tableaux ci-dessous et le nombre d'habitants sur le territoire du Syndicat, il est proposé aux délégués de valider les taux maximaux pour les indemnités du Président et des Vice-Présidents.

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

Les délégués approuvent, à l'unanimité, les taux d'indemnités de 21.66% pour le Président et de 8.66% pour les Vice-Présidents.

5. Election des membres de la Commission des marchés

M. DUBIEF précise qu'il souhaite ouvrir ces commissions (marchés et DSP) à tous les délégués.
Le contrat de Délégation de Service Public avec SAUR arrive à terme le 31 décembre 2027. Il faudra donc commencer à travailler sur la définition d'un nouveau contrat à partir de juin 2026.
Il ajoute que ces réunions se feront principalement en journée en raison de la présence de partenaires extérieurs.

Avant de procéder à l'élection, M. DUBIEF demande si l'ensemble des délégués acceptent de procéder au vote à main levée. Les délégués, à l'unanimité, valident ce mode de scrutin.

Il demande aux délégués qui souhaitent se présenter à la Commission des marchés, en rappelant que l'élection se fait par liste.

La liste suivante, pour les membres titulaires, est proposée :

COMMUNE	NOM	PRENOM
POUILLY-SUR-SAONE	DELACOUR	Sébastien
LABERGEMENT-LES-SEURRE	DUFOUR	Joëlle
FRANXAULT	CHENIER	Pascal

M. LEVEQUE Didier demande si les membres du Bureau sont d'offices dans ces commissions.
M. DUBIEF répond que non.

La liste pour les membres suppléants est proposée :

COMMUNE	NOM	PRENOM
PAGNY-LE-CHATEAU	GRONDIN	Bertrand
CHAMBLANC	THEVENIN	Sébastien
LECHATELET	CHAPUIS	Jean-Paul

Les délégués approuvent, à l'unanimité, l'élections des membres ci-dessus pour la commission des marchés.

6. Election des membres de la Commission DSP

Avant de procéder à l'élection, M. DUBIEF demande si l'ensemble des délégués acceptent de procéder au vote à main levée. Les délégués, à l'unanimité, valident ce mode de scrutin.

M. DUBIEF demande aux délégués qui souhaitent se présenter à la Commission DSP.

La liste suivante, pour les membres titulaires, est proposée :

COMMUNE	NOM	PRENOM
FRANXAULT	CHENIER	Pascal
MAGNY-LES-AUBIGNY	LEVEQUE	Didier
MONTAGNY-LES-SEURRE	FOURNIER-BONNIN	Lucie
LABERGEMENT-LES-SEURRE	DUFOUR	Joëlle
JALLANGES	DAZY	Jean

La liste pour les membres suppléants est proposée :

COMMUNE	NOM	PRENOM
FRANXAULT	PUCHAUX	Jacques
PAGNY-LE-CHATEAU	BECQUART	Alain
GROSBOIS-LES-TICHEY	BRACQUEMOND	Fabrice
MONTMAIN	COMBEAU	Jérome
BROIN	PERRIN	Frédéric

Les délégués approuvent, à l'unanimité, l'élections des membres ci-dessus pour la commission DSP.

7. Election des membres siégeant au sein des commissions thématiques

Avant de procéder à l'élection, M. DUBIEF demande si l'ensemble des délégués acceptent de procéder au vote à main levée. Les délégués, à l'unanimité, valident ce mode de scrutin.

- <u>Commission finances</u>

M. DUBIEF demande qui souhaite être membre de cette commission.

Les délégués suivants se portent candidats :

COMMUNE	NOM	PRENOM
PAGNY-LE-CHATEAU	GRONDIN	Bertrand
SEURRE	BECQUET	Alain
LABRUYERE	GILARDET-ALOIZOS	Céline
LANTHES	ROSENBLATT-PETITJEAN	Anne

Les délégués approuvent, à l'unanimité, l'élections des membres ci-dessus pour la commission finances.

- Commission technique

Avant de procéder à l'élection, M. DUBIEF demande si l'ensemble des délégués acceptent de procéder au vote à main levée. Les délégués, à l'unanimité, valident ce mode de scrutin.

Les délégués suivants se portent candidats :

COMMUNE	NOM	PRENOM
MONTAGNY-LES-SEURRE	FOURNIER-BONNIN	Lucie
FRANXAULT	PUCHAUX	Jacques
LECHATELET	CHAPUIS	Jean-Paul
FRANXAULT	CHENIER	Pascal
MAGNY-LES-AUBIGNY	LEVEQUE	Didier

Les délégués approuvent, à l'unanimité, l'élections des membres ci-dessus pour la commission technique.

8. Désignation d'un représentant au sein du GIP Territoires Numériques (ARNia)

Avant de procéder à l'élection, M. DUBIEF demande si l'ensemble des délégués acceptent de procéder au vote à main levée. Les délégués, à l'unanimité, valident ce mode de scrutin.

Les délégués suivants se portent candidats :

COMMUNE	NOM	PRENOM	
SEURRE	DUBIEF	Jack	Titulaire
GROSBOIS-LES-TICHEY	BRACQUEMOND	Fabrice	Suppléant

Les délégués approuvent, à l'unanimité, la désignation des membres ci-dessus pour représenter le Syndicat au sein du GIP Territoires Numériques.

9. Elections des membres du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys

Avant de procéder à l'élection, M. DUBIEF demande si l'ensemble des délégués acceptent de procéder au vote à main levée. Les délégués, à l'unanimité, valident ce mode de scrutin.

M. DUBIEF propose de désigner le Président et les 3 Vice-Présidents en tant que membres du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.

Les délégués approuvent, à l'unanimité, l'élection de M. DUBIEF, M. BRACQUEMOND, Mme DUFOUR et M. BECQUART comme membre du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.

10. Demande d'autorisation de travaux à la station de Pagny-le-Château

M. DUBIEF explique que cette délibération est nécessaire pour finaliser le dossier auprès de l'ARS.

Les délégués approuvent, à l'unanimité, la démarche et autorisent le Président à demander au Préfet

l'autorisation de modifier la filière de traitement à la station de Pagny-le-Château.

11. Questions diverses

M. DUBIEF informe les délégués qu'une réunion de Bureau a eu lieu le lundi 27 avril afin de présenter le Syndicat et les futurs projets.
Il ajoute également qu'il s'est rendu au CODERST pour la présentation des dossiers de demande de dérogation pour les ressources de Glanon et Magny-lès-Aubigny. Le syndicat disposera de 3 ans pour se mettre en conformité. Le raccordement à la Boucle des Maillys ne sera pas opérationnel à temps donc il sera étudié la mise en place d'une filière de traitement provisoire à Magny-lès-Aubigny qui assurera également une dilution de l'eau produite par Glanon.

Mme GILARDET-ALOIZOS demande l'avancement de l'intervention de SAUR pour la remise à niveau de l'anthracite dans les filtres à la station de Pagny-le-Château.
M. DUBIEF répond que l'intervention a bien été réalisée. Il ajoute qu'il a demandé au Cabinet Merlin de réfléchir à une solution provisoire pour pallier à ces problèmes avec le manganèse.
La situation doit revenir à la normale d'ici 15 jours. SAUR procédera à une campagne de purge sur tout le secteur alimenté par Pagny-le-Château.
Mme ROSENBLATT-PETITJEAN demande à être prévenue en amont de la purge.
Il est répondu que la demande va être faite à SAUR.

Mme FOURNIER-BONNIN demande la raison du manque d'anthracite dans les filtres.
M. DUBIEF explique que cela vient probablement de l'usure.

Mme FOURNIER-BONNIN demande s'il est possible d'avoir un geste financier de la part de SAUR.
M. DUBIEF répond qu'il n'est pas sûr que SAUR soit mis en cause.

M. GRONDIN demande quand la nouvelle analyse de l'ARS sera transmise.
Mme DUCOS précise que celle d'avril n'a toujours pas été reçue par le Syndicat. Elle sera envoyée aux mairies et aux délégués dès réception.

M. PERRIN précise qu'il y a un travail en cours entre les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture autour des captages de Glanon et Magny-lès-Aubigny afin de limiter les problématiques de pesticides dans l'eau. Il ajoute que certaines molécules retrouvées aujourd'hui sont interdites depuis déjà quelques années.

M. MARCHAND demande si le manganèse dans l'eau peut avoir un impact sur les appareils électroménagers et les chaudières.
M. BECQUART explique le fonctionnement des chaudières.

Mme ROSENBLATT-PETITJEAN demande si une livraison de packs d'eau va être de nouveau organisée prochainement.
Mme DUCOS répond que cela est encore prévue dans la semaine. Dès que le retour de SAUR sera positif sur le retour à la normale du taux de manganèse, il sera demandé à l'ARS de se déplacer pour refaire un prélèvement et lever la restriction.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 20h50.